

# En Europe, la bataille du glyphosate va rebondir

À la suite d'un vote des États membres, l'herbicide vedette va être réautorisé par la Commission européenne pour dix ans. Mais des ONG préparent des recours en justice sur les faiblesses du dossier d'évaluation. Explications

Jean-Denis Renard  
jd.renard@sudouest.fr

Si l'on en croit les chiffres présentés par le gouvernement en juillet dernier, l'usage du glyphosate recule en France : -27 % en 2022 par rapport à la période 2015-2017. La décreue demande à être confirmée pour cette substance active qui, depuis sa commercialisation en 1974 par Monsanto (absorbé par la firme allemande Bayer en 2018), a conquis l'agriculture. Elle entre dans moult préparations. C'est le « best-seller » par excellence sur le marché des pesticides.

Problème, elle est jugée « cancérogène probable » depuis 2015 par le Circ, le Centre international de recherche sur le cancer,

Un système dans lequel les industriels qui vendent le glyphosate sont les premiers producteurs des connaissances

une branche spécialisée de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Sa toxicité sur l'homme et sur les écosystèmes est reconnue par une kyrielle d'études. Il y a deux ans, l'expertise collective pilotée par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) a rendu des conclusions dans le même sens. L'appréciation des autorités européennes est à l'opposé. Successivement, l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) et l'Agence européenne de sécurité des aliments (Efsa) n'ont rien retenu de probant contre le glyphosate.

La controverse n'a pas empêché le renouvellement pour dix ans de l'autorisation de la molécule dans l'espace européen. Il procède d'un vote des 27 États membres de l'Union européenne (UE), intervenu le 16 novembre. Aucune majorité qualifiée ne s'est dégagée – 15 pays, représentant 65 % de la population – ni pour, ni contre. Dix-sept États ont voté pour, mais ne rassemblant que 42% des citoyens de l'UE. En conséquence, c'est la proposition initiale de la Commission de Bruxelles, à savoir le renouvellement jusqu'en 2033, qui s'impose.

## Des recours en justice

Le débat n'est pas clos pour autant. Le 21 novembre, l'association Pesticide Action Network (PAN) Europe, basée à Bruxelles, a annoncé son intention de déposer un recours devant la Cour de justice de l'UE, une faculté offerte aux ONG environnementales depuis deux ans. Elle le fera en lien avec l'association fran-



Pulvérisation de l'herbicide Roundup 720 dans la Sarthe, en 2019. ARCHIVES JEAN-FRANCOIS MONIER / AFP

çaise Générations futures, PAN Allemagne, PAN Pays-Bas et l'association autrichienne Global 2000. Un autre recours est mitonné par Secret toxique, coalition de 80 associations contre les pesticides.

Le combat va aussi se poursuivre dans les États membres. « La réglementation prévoit une réautorisation du glyphosate à l'échelon national, une fois que l'Europe a statué. Les industriels devront soumettre leurs dossiers dans les trois mois. Les autorités nationales auront douze mois pour se prononcer », détaille Martin Dermine, le directeur de PAN Europe.

## Deux visions de la science

Les opposants reprochent à l'Union européenne d'avoir statué sur un dossier d'évaluation tronqué. L'une des critiques les plus vives contre l'expertise de l'Efsa porte sur les études qu'elle a sélectionnées, sélection jugée favorable aux intérêts des industriels : « 1 600 études identifiées sur les effets du glyphosate, seulement 211 considérées utiles ou pertinentes », fulmine Pauline Cervan, toxicologue et chargée de mission à Générations futures.

Ce dépit dessine le fossé qui perdure entre deux mondes. Il y a la science académique, celle des chercheurs en toxicologie qui empilent les études inquiétantes sur le glyphosate. Et il y a la science des agences européennes, qui veillent au respect du cadre réglementaire de l'évaluation des risques.

## Un choix politique

« L'Efsa d'un côté, le Circ et l'Inserm de l'autre, ne prennent pas en compte les mêmes études. L'Efsa se plie à la règle européenne qui impose des critères stricts pour la production des études, ce qu'on appelle les « bonnes pratiques de laboratoire ». À l'inverse, le Circ va chercher tous les travaux qui ont été produits sur le glyphosate, les études scientifiques et la littérature dite « grise », par exemple les rapports qui n'ont pas été rendus publics. Comme les industriels fournissent des études qui se conforment exactement à ce que prescrit la règle, celles-ci sont surreprésentées dans la littérature retenue par les agences

Le glyphosate est l'emblème d'une bataille sans fin entre deux conceptions de la société et de son avenir

pour l'évaluation de la molécule», explique François Dedieu, sociologue à l'Institut national de la recherche agronomique et de l'environnement (Inrae) et auteur d'un livre remarqué sur les pesticides (1).

Expert auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses), l'intéressé réfute les soupçons de collusion entre les évaluateurs et l'agrochimie. Selon lui, le problème est avant tout réglementaire, donc politique.

## L'UE DIT NON À LA RÉDUCTION DES PESTICIDES

Hier, le Parlement européen a rejeté un texte clé du « Pacte vert » promu par Ursula von der Leyen, la présidente de la Commission européenne. Proposé en juin 2022, il prévoyait de réduire de moitié d'ici à 2030, comparé à la période 2015-2017, l'utilisation et les risques des pesticides de synthèse à l'échelle des 27 pays de l'Union. C'est d'ailleurs l'objectif déclaré de la France

L'Union européenne a construit un système dans lequel les industriels qui vendent le glyphosate sont les premiers producteurs des connaissances acceptées par les agences d'évaluation. Et l'UE s'en contente. « On ne s'en sortira pas par la science. En vingt-cinq ans, on a avancé d'un demi-millimètre », commente-t-il.

## « Savoirs inconfortables »

Le résultat, en 2023, est effectivement quasi identique à celui de 2017, quand l'Europe avait réautorisé le glyphosate pour cinq ans. Il ne rend pas justice à l'avancée des savoirs scientifiques. Mais il n'est guère évitable, vu les conséquences en cascade d'une interdiction du glyphosate – et de nombre de pesticides – sur le modèle agricole dominant, selon François Dedieu. « La science sur laquelle les agences européennes s'appuient est aveugle à un grand nombre d'effets, notamment ceux de long terme. Elle se foca-

l'objectif déclaré de la France à l'échelon national. Le torpillage est venu de la droite, en l'occurrence du Parti populaire européen (PPE), qui a fait passer des amendements visant à affaiblir considérablement le projet. En retour, celui-ci a été rejeté par 299 voix (207 pour, 121 abstentions). Les organisations agricoles majoritaires se sont félicitées de cette décision, au contraire des ONG environnementales.

lise sur un domaine limité de l'évaluation des risques. Ce système sert ainsi à évacuer les savoirs inconfortables. Il arrange les industriels, qui peuvent commercialiser leurs produits, les régulateurs, qui n'ont pas à bouleverser leurs méthodes, et les agriculteurs, qui produisent à moindre coût. In fine, il arrange le consommateur », analyse-t-il.

Les associations environnementales ne s'en satisfont pas. C'est pour dynamiter ce fonctionnement jugé ronronnant qu'elles font aujourd'hui appel à la Cour de justice de l'UE. La procédure prendra deux ans, au bas mot. Son issue sera guettée avec une curiosité à la mesure de l'enjeu. Le glyphosate n'est définitivement plus un produit chimique comme un autre. Il est l'emblème d'une bataille sans fin entre deux conceptions de la société et de son avenir.

(1) « Pesticides : le confort de l'ignorance » (Seuil, 2022).